



DÉCLARATION CONJOINTE

À l'occasion de la Journée internationale de la justice pénale internationale, célébrée chaque année le 17 juillet en commémoration de l'adoption du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), la CB-CPI et le Collectif des Avocats pour la défense des Victimes des crimes de Droit international commis au Burundi (CAVIB) ont organisé, le 16 juillet 2026, un atelier de renforcement des capacités réunissant des avocats, des représentants d'organisations de la société civile et des journalistes.

Cette rencontre, à laquelle ont pris part des représentants de la Cour pénale internationale, notamment de la Section de la participation des victimes et des réparations ainsi que de la Section d'appui aux conseils, a permis d'approfondir les connaissances des participants sur les droits des victimes devant la CPI, le rôle essentiel des représentants légaux ainsi que les modalités d'inscription des avocats sur la liste des conseils de la Cour.

Les participants ont souligné que la participation des victimes constitue l'un des piliers fondamentaux du système instauré par le Statut de Rome. Au-delà de la poursuite des auteurs des crimes les plus graves, la justice pénale internationale reconnaît aux victimes le droit de participer aux procédures, d'être entendues et, le cas échéant, de solliciter des réparations.

Les échanges ont également mis en évidence l'importance de disposer d'un plus grand nombre d'avocates et d'avocats burundais qualifiés et inscrits sur la liste des conseils de la CPI, afin d'assurer une représentation juridique efficace des victimes, dans le respect des normes professionnelles et des exigences procédurales de la Cour.

Les organisations signataires saluent la disponibilité et l'engagement des représentants de la Cour pénale internationale, dont les interventions ont permis de mieux faire connaître les mécanismes de participation des victimes, les conditions d'inscription sur la liste des conseils ainsi que les services d'appui offerts aux avocats appelés à représenter des victimes devant la Cour.

Les participants ont également reconnu le rôle déterminant des organisations de la société civile dans l'information, l'orientation et l'accompagnement des victimes, ainsi que la responsabilité des médias dans la diffusion d'une information rigoureuse, équilibrée et respectueuse des principes de la justice pénale internationale.

À l'issue de cet atelier, les organisations organisatrices :

- Réaffirment leur engagement en faveur de la lutte contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves ;
- Encouragent les avocates et avocats burundais remplissant les critères requis à entreprendre les démarches d'inscription sur la liste des conseils de la Cour pénale internationale ;



- Réitèrent leur volonté de poursuivre les actions de renforcement des capacités des professionnels du droit, des organisations de la société civile et des médias sur les mécanismes de justice pénale internationale ;
- Réaffirment leur soutien au droit des victimes à la justice, à la vérité, à la réparation et à une représentation juridique de qualité devant les juridictions compétentes.

En cette Journée internationale de la justice pénale internationale, les signataires rappellent que la lutte contre l'impunité demeure une condition essentielle pour prévenir la répétition des crimes les plus graves, renforcer l'État de droit et promouvoir une paix durable fondée sur la justice et le respect des droits humains.

Fait le 16 juillet 2026

Signataires:

- **CB-CPI**
- **CAVIB**